



## DECISION N° 2026/06

### **OBJET : Requalification des trottoirs de la rue des Anciens d'Afrique du Nord**

Le Maire de la Ville d'OYE-PLAGE,

- Vu l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique,
- Vu les articles R2123-1 à R2123-7 du Code de la Commande Publique,
- Vu la délégation du Conseil Municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération du 23 Mai 2020, en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

### DECIDE

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

D'attribuer le marché à procédure adaptée pour la requalification des trottoirs de la rue des Anciens d'Afrique à l'entreprise DUCROCQ TP 8, rue de Drionville 62380 NIELLES-LES-BLEQUIN pour un montant de 201 449,00 € HT.

#### **ARTICLE 2 :**

De signer et de notifier les actes relatifs à ce marché.

#### **ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Receveur de la Trésorerie de CALAIS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise en Sous-Préfecture de CALAIS.

Fait à OYE-PLAGE, le 16 janvier 2026

Olivier MAJEWICZ,  
Maire d'OYE-PLAGE

#signature#